

SEANCE DU 8 JANVIER 2020

DÉCISION N° 2020 / 10 / PLAN STRATEGIQUE NATIONAL PAC / 4

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN) POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-IV et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçus le 17 septembre 2019, de Monsieur Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- vu la décision n°2019 / 147 / plan stratégique national de la PAC / 1 du 2 octobre 2019 désignant Madame Ilaria CASILLO, comme présidente de la commission particulière en charge de l'organisation du débat public sur le projet de plan stratégique national pour la politique agricole commune,
- vu la décision n°2019 / 160 / plan stratégique national de la PAC / 2 du 6 novembre 2019 désignant Lisa BERGERON, comme membre de la commission particulière en charge de l'organisation du débat public sur le projet de plan stratégique national pour la politique agricole commune,
- vu la décision n°2019 / 168 / plan stratégique national de la PAC / 3 du 20 novembre 2019 désignant Jean SRRAZIN, comme membre de la commission particulière en charge de l'organisation du débat public sur le projet de plan stratégique national pour la politique agricole commune,


sur proposition de Madame Ilaria CASILLO et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Albane Godard est désignée comme membre de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le plan stratégique national PAC.

La Présidente



Chantal JOUANNO